



Mairie de Cerny
8 rue Degommier
91590 Cerny
Tél : 01 69 23 11 11
Fax : 01 69 23 11 10

REFUS DE PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Dossier N° PC 91129 25 10009

Déposé le 03/08/2025
Complété le 09/09/2025
Par MA TP
représentée par PERRIN Alain
Demeurant Chemin de Farcheville
91590 Cerny
Pour Installation d'un distributeur automatique de béton et agrégats.
Sur un terrain sis Chemin de Farcheville, 91590 Cerny
Cadastré AP501, AP520

OBJET : ARRÊTÉ DE REFUS SUR UN PERMIS DE CONSTRUIRE COMPRENANT OU NON DES DEMOLITIONS

Le Maire,

Vu le Code de l'Urbanisme ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22/07/2017, modifié le 19/01/2018 et le 27/09/2023 ;
Vu l'avis de dépôt de la demande déposée sur le guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU), affiché en mairie en date du 22/08/2025 ;
Vu la demande susvisée,
Vu les pièces complémentaires déposées le 09/09/2025 ;
Vu l'avis favorable avec prescriptions du SIARCE en date du 24/09/2025 ;
Vu l'article UX 6 du PLU qui stipule que dans le secteur UXb Les constructions s'implanteront en retrait à l'alignement des voies et emprises publiques avec un recul au moins égal à 6 mètres ;
Considérant que le projet prévoit une borne implantée à seulement 5.39 m de l'alignement ;
Vu l'article UX 13 du PLU stipule que Les espaces libres non bâtis et non occupés par des aires de stationnement ou d'aires de jeux et de loisirs seront végétalisés sur 70 % minimum de leur superficie, à raison d'un arbre par 200 m². Soit (13 520 – 1870) x 70% = 8155 m² requis
Considérant que votre projet aggrave une situation déjà non conforme car il ne prévoit que 1275 m² d'espaces verts après travaux (1350 m² avant-projet) ;

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation faisant l'objet de la demande susvisée est **REFUSEE**.



Fait à Cerny, Le 25 novembre 2025

Le Maire Adjoint

François LACOMME